



**En ce mois de décembre 2016, des agents de la catégorie B viennent de subir une diminution de leur rémunération pouvant aller jusqu'à 190 euros selon les informations qui nous sont remontées des agents. Pourquoi ?**

Ceci est lié au transfert primes/points qu'implique le protocole PPCR, appliqué aux catégories B depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Une partie de la prime est transformée en quelques points d'indice supplémentaires. Ceci fait que la rémunération brute ne change pas, mais... les cotisations sociales, elles, ne sont plus les mêmes.

Les cotisations sociales (maladie, retraite, CSG, solidarité) sont plus élevées sur le traitement indiciaire que sur les primes.

Mais surtout, il se peut que cette « augmentation » du traitement indiciaire fasse passer le seuil au-delà duquel la cotisation de 1% solidarité, qui ne s'applique pas sur les salaires les plus faibles, est déclenchée.

Comme la direction de l'INRA a décidé d'appliquer ce transfert seulement en décembre, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le cumul de cette cotisation sur 12 mois est retiré d'un coup sur le traitement de décembre. A partir de janvier 2017, cette cotisation de 1% ne s'appliquera que sur le traitement mensuel.

Cette situation met de nombreux agents en difficulté. Nous ne pouvons accepter que ces agents soient renvoyés vers un traitement individuel de leur cas avec, comme leur écrit la DRH, « *la possibilité de solliciter une aide exceptionnelle* ».

**La CGT demande à la direction de l'INRA de trouver la compensation qui convient pour tous les agents qui subissent cette perte de rémunération en pleine période de fêtes de fin d'année. Une solution simple serait le versement d'un complément exceptionnel, alloué à tous les agents concernés, qui permettrait de combler ce manque à gagner.**

Nous reviendrons vers vous au début du mois de janvier pour expliquer en détail ce qu'implique ce fameux protocole PPCR que la CGT a refusé de signer... et ne le regrette vraiment pas ! Rappelons simplement que ce protocole minoritaire, rejeté par les syndicats qui représentent 51% des voix dans la fonction publique (CGT, FO, Solidaires) alors que ceux qui l'approuvaient n'en représentent que 49 % (CFDT, UNSA, FSU, CGC), a été appliqué aux forceps par le gouvernement Hollande. Que ceux qui s'en faisaient les chantres en assument aujourd'hui les conséquences négatives pour les personnels.

**La CGT, malgré ce contexte déplorable, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.**

Renforcez un syndicat de luttes : **Adhérez à la CGT !**

**Syndicat National CGT-INRA** RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole

Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) - Sites : <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>

